Synthèse sur la situation de l'activité vol libre dans la vallée de Luchon au 28 janvier 2005.Aujourd'hui, le site de Luchon fonctionne toujours, mais



Depuis 1991, l'activité vol libre / parapente utilise l'atterrissage dit de St Mamet. Ce terrain est un des rares qui offre toutes conditions d'atterrissage satisfaisant et sécurisé, compte tenu de la diversité des activités aériennes de la vallée par rapport à l'aérodrome (cf. arrêté préfectoral 27 juin 1991).

Début 2004 nous avons appris la modification d'affectation de zone de plusieurs terrains entourant l'actuel atterrissage de St Mamet. Ces terrains étaient jusqu'à présent en zone non constructibles et ont été par les modifications du POS réalisé en novembre 2003 rendus constructibles.

Nous avons pris connaissance, sans qu'aucun acteur concerné du vol libre (usagers, professionnels, clubs, fédération) n'ait été consulté, d'un projet immobilier de plusieurs dizaines de logements collectifs et individuels rendant de fait cet atterrissage inutilisable et condamne l'activité dans la vallée.

Durant le printemps et l'été 2004 nous avons reçu des informations partielles voire contradictoires (réunion du conseil municipal de St Mamet, courrier de la mairie de Luchon) relatives à des recours administratifs existants qui ont été avérés erronés.

Aujourd'hui, nous apprenons le début des travaux dans le courant de l'année, ce qui nous place dans une situation d'urgence pour la survie de l'activité sur le site de la vallée de Luchon. Aucune solution de substitution à ce jour n'a été officiellement proposée à quiconque.

Les constats que nous pouvons faire :

A l'occasion de la révision du POS personne, pratiquant ou représentant connu de tous, n'a pu consulter le commissaire enquêteur(la révision du POS en novembre, période de vacances pour les habitants de Luchon n'était pas la plus propice aux consultations)

- Nous n'avons pu avoir accès au dossier
- Aucun avis contradictoire relatif à l'activité n'a pu être enregistré
- Aucune solution alternative n'a été négociée officiellement

Les effets induits entraînent

- L'arrêt de 25 ans d'activité dans la vallée de Luchon (premier site des Pyrénées ayant connu les lancements des deltaplanes - 1970 - et premier site pour les parapentes - 1980 -, premiers championnats de France deltaplane dans les Pvrénées)
- La Perte a emplois et donc de ressources pour les professionnels impliques depuis des années directement dans l'activité
- Une diminution des revenus liés à la fréquentation du site pour l'ensemble des commerçants locaux
- La disparition d'une des cinq activités phare de la vallée
- La perte d'un site historique du vol libre connu et fréquenté au niveau national et international.
- La disparition du site proposant le plus grand dénivelé, 1200 mètres, facilement accessible (télécabine) des Pyrénées

Au printemps 2004 s'est constituée l'association Luchon Vol Libre pour regrouper l'ensemble des pratiquants (professionnels et usagers) utilisateurs du site en vue de développer et pérenniser l'activité.

A la vue de la situation actuelle il s'agit en urgence de sauver le site pour le vol libre.

Mis au pied du mur, nous avons l'intention, avec l'aide de notre avocat, de nous saisir de tous les moyens légaux mis à notre disposition afin de nous faire entendre et d'obtenir une solution convenable au problème posé (atterrissage toutes périodes, sécurité maximale - notamment pour des élèves en apprentissage - pratiques aériennes multiples, etc.).

Outre la pérennisation du site, cette contribution amènera les différents acteurs à la régularisation des conditions de gestion du site (affiliation, convention de gestion, organisation de manifestations; autres...).

Nous avons besoin du soutien actif de tous les acteurs de notre activité

Merci à tous